

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2021(18 H 35)

Monsieur le Maire a invité Mme Di Rosa, Inspecteur Divisionnaire de la Direction Générale des Finances pour expliquer la situation financière de la commune. Mme Di Rosa a produit, à la demande de Monsieur le Maire, une analyse financière simplifiée pour la commune. Elle commente l'ensemble des items de son analyse. Sa conclusion est que la situation financière de la commune est saine et maîtrisée.

La séance du Conseil débute à 19 h 30.

1. Validation du CM du 30 septembre 2021 et du CM extraordinaire du 11 octobre 2021

Il est procédé au vote

30/09/2021 :

Contre : 0
Abst : 0
Pour : 13 dont 1 pouvoir

11/10/2021 :

Contre : 0
Abst : 0
Pour : 13 dont 1 pouvoir

2. Délibération participation séjour classe de neige année 2022

Les élèves de la classe de CM2 partiront en classe de neige du 12 au 18 mars 2022. Monsieur le Maire propose de renouveler la subvention votée l'an passé à hauteur de 300 euros par élève de la commune.

Il est procédé au vote

Contre : 0
Abst : 0
Pour : 13 dont 1 pouvoir

3. Délibération choix de l'entreprise dans le cadre d'un contrat de maintenance pour la chaufferie bois

Mr Le Guen présente les deux propositions :
Entreprise Lefebvre : 3.225,28 euros HT / an
Entreprise Dalkia : 4.995,00 euros HT / an

Il est procédé au vote

La proposition de l'entreprise Lefebvre est retenue à l'unanimité dont 1 pouvoir

4. Approbation concernant la vente des parcelles ZC 74 et ZC 1 pour moitié

La commune est propriétaire, par leg, des parcelles situées sur le territoire de la commune cadastrées ZC 74 et ZC 1 pour moitié.

Le leg prévoyait l'usufruit au profit du fils du donateur, Mr Joël Mesnil.

Celui-ci est d'accord pour la vente de ces parcelles lors de sa mise à la retraite en récupérant le montant de l'usufruit calculé devant notaire. En contre partie, il accepte l'installation d'une bâche protection incendie sur la parcelle ZC1.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour passer convention avec Mr Mesnil, pour la vente à venir des terrains et pour l'installation d'une bâche protection incendie.

Il est procédé au vote

Contre : 0
Abst : 0
Pour : 13 dont 1 pouvoir

5. Délibération acceptation du devis pour les jeux de l'école

Les jeux de la cour de récréation de l'école communale ne sont plus en bon état et sont devenus dangereux.

L'équipe enseignante, les parents d'élèves (qui participent aux frais à hauteur de 5.000 euros), le comité des fêtes (qui participe également aux frais à hauteur de 5.000 euros) ont retenu la proposition Vaultier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux devis :

Vaultier pour un montant de 21.905 euros HT

Manutan pour un montant de 21.137 euros HT

La proposition Vaultier est retenue après le vote :

Contre : 0

Abst : 0

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022.

6. Délibération demande de subvention dans le cadre du plan de relance 2021 – sauvegarde du patrimoine

Mr Damm explique que cette subvention concerne les travaux de mise en sécurité de la voûte gauche de l'église St Patern.

Un devis d'un montant de 85.000 TTC a été transmis par l'entreprise Normandie Restauration.

Mr Damm a contacté l'architecte des bâtiments de France, sans retour à ce jour.

Après débat, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter cette subvention.

Il sera fait demande auprès d'une maîtrise d'ouvrage pour définir et évaluer l'ensemble des travaux à réaliser sur cette église.

Il est procédé au vote

Contre : 0

Abst : 3

Pour : 10 dont 1 pouvoir

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022.

Mr Croguennec doit quitter la séance pour raisons professionnelles.

7. Délibération décision modificative concernant l'intérêt de l'emprunt.

Lors de l'établissement du budget primitif le montant des pré-intérêts de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts n'était pas connu.

Ce montant s'élève à 78,49 euros et doit faire l'objet d'une décision modificative.

Il est procédé au vote

Contre : 0

Abst : 0

Pour : 12 dont 1 pouvoir